

les contribuables français pourraient avoir de mauvaises surprises sur leurs taxes foncière et d'habitation



En septembre 2013 Bercy a déjà décidé de réviser les valeurs cadastrales qui servent de base aux calculs des impôts locaux. Établies dans les années 1970, elles sont, malgré les revalorisations successives, largement inférieures à la valeur locative réelle des logements anciens. Si elles s'en rapprochent, sans que les taux des impôts locaux soient en contrepartie abaissés -et durablement-, la note serait très salée pour les contribuables. Mais les élus y sont favorables. «Toute réforme de la fiscalité locale doit bien entendu se faire sur des bases de calcul renouvelées» a insisté le président du comité des finances locales.

Certains élus pensent que la taxe d'habitation devrait plus être modulée suivant les revenus. Les foyers modestes en seraient exonérés. Elle serait majorée pour les foyers aisés.

Toutes ces mesures pourraient booster les ressources fiscales des collectivités locales. Mais le premier ministre demande aux élus de se pencher sur les dégrèvements et les exonérations de la taxe d'habitation de certains contribuables. Ces avantages fiscaux sont financés par l'État, qui les rembourse aux collectivités locales.. une économie que pourrait faire le ministère des finances au grand dam des collectivités.